



Congrès constitutif du Mouvement Démocrate

Villepinte - 1^{er} et 2 décembre 2007

AMENDEMENTS A LA CHARTE ETHIQUE

AM 1

Article 1

Texte de l'amendement

Le mouvement démocrate est un mouvement de citoyens engagés, **rassemblés dans le respect de leurs différences et de leurs parcours.**

Justification

Etant données la composition du MoDem et son histoire, les premières règles du "vivre ensemble" que ses membres devraient s'imposer, sont le respect de l'autre, la tolérance et l'écoute, afin que le groupe puisse bénéficier pleinement de l'enrichissement que représentent nos différences.

Présenté par

Patrick MARCEAU (rapporteur), Jean-Pierre ALIX, Bénédicte BANCAL, Michel BANCAL, David BERREBY, Jean-Marie BOIVINET, Mireille CAMAJI, Marie-Pierre CERVONI-LAPILLE, Pierre CONTAT, Olivier DARGNIES, Jean-Guy DERIVRY, Evelyne DUQUENNOY, Thierry DUQUESNOY, Juliette ESPARGILIÈRE, Jean-Luc FÉRÉ, Frédéric FERRÉ, Stéphane FILLETTE, Catherine FORTY de LAMARRE, Stéphane FREREBEAU, Christophe GUELDRY, Christiane INGELAERE, Guillaume KOHLER, Joachim KUNAU, Monique LAY, Michel LEDIER, Sophie LLOBET, Hervé MARC, Marie-Thérèse MATTERN-DJELALIAN, Marcel MEURIN, Odile MOLINIÉ, Julien OECHSLI, Catherine RAULT, Régis RAULT, Alain RIGNAULT, Gilles RIVET, Eric ROBERT, Dominique ROCHIER, André ROULLEAUX-DUGAGE, Jean STUCKERT, Stéphane TEXIER, Jean-Luc THÉRON, David THÉVENON, Claire TURNERET

AM 2

Article 2

Texte de l'amendement

Le Mouvement démocrate respecte en son sein les principes démocratiques qu'il promeut à l'extérieur, notamment, information, participation, liberté du débat, vote et transparence des décisions, **droit d'initiative des adhérents.** Le Mouvement Démocrate œuvre à la modernisation de la vie publique, en particulier par l'émergence d'une génération politique nouvelle, le respect de la parité et la limitation du cumul des mandats.

Justification

Donner une possibilité aux adhérents de peser sur les décisions prises

Présenté par

Michel Rigau deau (rapporteur), Jacques Roura, Ana Sailland, Jean Caron, Annie Duthoit, Pierre Polès, Christian Salas, Giovanna Ménard, Louis Garde, Jean-Marie Mora, Marie-Lise Voirol, Jean-Marc Bossoney, Claudette John, François Garnier

AM 3

Article 2

Texte de l'amendement

Le Mouvement démocrate respecte en son sein les principes démocratiques qu'il promeut **et respecte** à l'extérieur, notamment, information, participation, liberté du débat, vote et transparence des décisions. Le Mouvement Démocrate oeuvre à la modernisation de la vie publique, en particulier par l'émergence d'une génération politique nouvelle, le respect de la parité et la limitation du cumul des mandats.

Justification

Le Mouvement Démocrate doit s'engager à respecter les principes démocratiques de notre Nation.

Présenté par

E.Legris, D.Lizieux, C.Petit, N.Ciry (rapporteurs), Abdelsslam Tony, AUBRY Claude, AVELANGE Christophe, BILLY Mickael, -Denis BRESSURE Jean-Michel, BRESSURE Sébastien, BREVIERE Carole, CIRY Nicole, EL MADHAOUI Azzedine, FETON Viviane et 18 signataires

AM 4

Article 2

Texte de l'amendement

Le Mouvement démocrate respecte en son sein les principes démocratiques qu'il promeut à l'extérieur, notamment, information, participation, liberté du débat, vote et transparence **et traçabilité** des décisions. Le Mouvement Démocrate oeuvre à la modernisation de la vie publique, en particulier par l'émergence d'une génération politique nouvelle, le respect de la parité et la limitation du cumul des mandats.

Présenté par

Bernard.Lachet (rapporteur), Michel BAUDRIT, Chantal BEL, Elodie BEL, Marion BEL, Michel BEL, Sébastien FOURE, Danielle LACHET, Didier LESQUELEN, Monique LOMAZZI, Francis LOZE, Bernadette LYS, Georges PADROSA, Jean-Michel SAPIN, Geneviève SAVIN MOLLARD

AM 5

Article 3

Texte de l'amendement

Le Mouvement Démocrate est indépendant, il se garde de toutes les puissances d'influence. Il est économe des deniers publics. Il lutte contre toutes les formes de corruption et **de désinformation**.

Présenté par

B.Lachet (rapporteur), Michel BAUDRIT, Chantal BEL, Elodie BEL, Marion BEL, Michel BEL, Sébastien FOURE, Bernard LACHET, Danielle LACHET, Didier LESQUELEN, Monique LOMAZZI, Francis LOZE, Bernadette LYS, Georges PADROSA, Jean-Michel SAPIN, Geneviève SAVIN MOLLARD

AM 6

Article 3

Texte de l'amendement

Le Mouvement démocrate est indépendant de toutes les puissances d'influence économique, politique ou médiatique. Il est économe des deniers publics. Il lutte contre toutes les formes de corruption **et défend la transparence des comptes publics.**

Justification

La transparence des comptes publics et le préalable à toutes luttes efficaces contre la corruption.

Présenté par

Patrick Marceau (rapporteur), Jean-Pierre ALIX, Bénédicte BANCAL, Michel BANCAL, David BERREBY, Jean-Marie BOIVINET, Mireille CAMAJI, Marie-Pierre CERVONI-LAPILLE, Pierre CONTAT, Olivier DARGNIES, Jean-Guy DERIVRY, Evelyne DUQUENNOY, Thierry DUQUESNOY, Juliette ESPARGILIÈRE, Jean-Luc FÉRÉ, Frédéric FERRÉ, Stéphane FILLETTE, Catherine FORTY de LAMARRE, Stéphane FREREBEAU, Christophe GUELDRY, Christiane INGELAERE, Guillaume KOHLER, Joachim KUNAU, Monique LAY, Michel LEDIER, Sophie LLOBET, Hervé MARC, Marie-Thérèse MATTERN-DJELALIAN, Marcel MEURIN, Odile MOLINIÉ, Julien OECHSLI, Catherine RAULT, Régis RAULT, Alain RIGNAULT, Gilles RIVET, Eric ROBERT, Dominique ROCHIER, André ROULLEAUX-DUGAGE, Jean STUCKERT, Stéphane TEXIER Jean-Luc THÉRON, David THÉVENON, Claire TOURNERET

AM 7

Article 4

Texte de l'amendement

Les élus du Mouvement Démocrate exercent leur mandat en conscience, ils ne relèvent pas d'un mandat impératif. Ils se doivent d'exercer ce mandat en respect des valeurs du mouvement et des décisions collectives. **L'adhérent élu ne peut se prévaloir de droits différents de ceux du simple adhérent et reste astreint aux mêmes devoirs. Son mandat ne vaut que pour remplir une tâche au service de tous qu'il a sollicitée en toute connaissance de cause.**

Justification

Eviter toute dérive lorsqu'un adhérent devient un élu de la République.

Présenté par

Michel Rigaudeau (rapporteur), Jacques Roura, Ana Sailland, Jean Caron, Annie Duthoit, Pierre Polès, Christian Salas, Giovanna Ménard, Louis Garde, Jean-Marie Mora, Marie-Lise Voirol, Jean-Marc Bossoney, Claudette John, François Garnier

AM 8

Article 6

Texte de l'amendement

~~Tout adhérent du Mouvement Démocrate a droit à l'information sur l'activité du mouvement.~~ **Les adhérents du Mouvement Démocrate s'engagent à participer au débat en respectant ses règles d'organisation et de fonctionnement et à promouvoir les valeurs auxquelles il se réfère.**

Présenté par

B.Lachet (rapporteur), Michel BAUDRIT, Chantal BEL, Elodie BEL, Marion BEL, Michel BEL, Sébastien FOURE, Bernard LACHET, Danielle LACHET, Didier LESQUELEN, Monique LOMAZZI, Francis LOZE, Bernadette LYS, Georges PADROSA, Jean-Michel SAPIN, Geneviève SAVIN MOLLARD

AM 9

Article 6

Texte de l'amendement

Tout adhérent du Mouvement Démocrate a droit à l'information sur l'activité du mouvement. **Il a les moyens de proposer des choix, de participer à la prise des décisions et d'en vérifier la bonne exécution, notamment, lors des élections.**

Justification

Permettre à l'adhérent de peser facilement dans les décisions du Mouvement démocrate.

Présenté par

Michel Rigau (rapporteur), Jacques Roura, Ana Sailland, Jean Caron, Annie Duthoit, Pierre Polès, Christian Salas, Giovanna Ménard, Louis Garde, Jean-Marie Mora, Marie-Lise Voirol, Jean-Marc Bossoney, Claudette John, François Garnier

AM 10

Article 7

Texte de l'amendement

Tout adhérent du Mouvement Démocrate peut recevoir une formation pour développer ses connaissances et nourrir son engagement. **Cette formation est gratuite pour les adhérents n'ayant pas de mandat électif parmi les mandats suivants : Conseiller municipal, Maire-adjoint, Maire, membre des communautés urbaines, Conseiller général, Conseiller régional, Député, Député européen, Sénateur.**

En conséquence de cette nouvelle rédaction, l'article VII est supprimé

Justification

Le droit à la formation est un droit primordial. Pour développer de nouvelles générations politiques, la formation doit être gratuite pour tous les adhérents. Les titulaires de mandats électifs peuvent eux puiser dans les budgets prévus à cet effet pour la formation des élus au sein des assemblées dont ils sont membres

Présenté par

A.E.Legris, D.Lizieux, C.Petit, N.Ciry (rapporteurs), Abdelsslam Tony, Aubry Claude, Avelange Christophe, Billy Mickael, Denis Bressure Jean-Michel, Bressure Sébastien, BREVIERE Carole, CIRY Nicole, El Madhaoui Azzedine, FETON Viviane et 18 signataires

AM 11

Article 8
Texte de l'amendement

Les adhérents du Mouvement démocrate reconnaissent pour **l'efficacité de** l'action en commun la nécessité de l'organisation **et de la méthode**. Ils acceptent de s'inscrire dans la discipline des décisions collectives pour cohérence de cette action.

Justification

« efficacité de l'action en commun » : pas besoin d'organisation pour agir, mais elle devient nécessaire si l'on souhaite que cette action soit efficace, c'est-à-dire qu'elle aboutisse à l'objectif que nous nous sommes fixés (objectif défini dans la Charte de Valeurs).

« l'organisation et la méthode » : L'organisation, c'est qui fait quoi. La méthode, c'est comment on le fait. C'est notamment la méthode qui permet par exemple de mener des réunions efficaces ne se perdant pas trop en débats de haut vol (même s'il en faut !) se détournant d'un ordre du jour et d'un objectif fixé. Les deux nous paraissent nécessaires pour l'efficacité de l'action en commun.

Présenté par

Patrice Gires (rapporteur), Véronique NOEL, Sarthe, Guy ROBERT, Sarthe, Vincent CHAUDET, Sarthe, Nathalie CHASTAING, Sarthe, Régis COUDRET, Sarthe, Christiane ROBERT, Sarthe, Patrice GIRRES, Sarthe, Damien GINGREAU, Sarthe, Valérie COCHEREAU, Sarthe, Marie VINCENT, Sarthe, Timothée EMERY, Sarthe, Hubert CELLE, Sarthe, Eric BERTIN, Sarthe, Sandra CAPPI, Vendée

AM 12

Article 8

Texte de l'amendement

Les adhérents du Mouvement Démocrate reconnaissent pour l'action en commun la nécessité de l'organisation. Ils acceptent de s'inscrire dans la discipline des décisions **collectives pour la cohérence de cette action. Afin de respecter les différences d'opinion personnelles, tout adhérent, peut faire connaître ses divergences en interne et utiliser un Droit de retrait, avec l'obligation de silence et du respect du choix collectif.**

Présenté par

E.Legris (rapporteur), Abdelsslam Tony, AUBRY Claude, AVELANGE Christophe, BILLY Mickael, Denis BRESSURE Jean-Michel, BRESSURE Sébastien, BREVIERE Carole, CIRY Nicole, EL MADHAOUI Azzedine, FETON Viviane et 17 signataires

AM 13

Article 8

Texte de l'amendement

Les adhérents du Mouvement démocrate reconnaissent pour l'action en commun la nécessité de l'organisation **règles de fonctionnement établies en concertation.** Ils acceptent de s'inscrire dans la discipline et la cohérence de cette action. **Ils s'abstiennent d'exposer en public au nom du mouvement des conceptions politiques personnelles.**

Présenté par

AM 14

Article 10

Texte de l'amendement

~~Les investitures aux élections relèvent d'une procédure transparente garantie par les statuts et définie par le règlement intérieur.~~

Présenté par

B. Lachet (rapporteur), Michel BAUDRIT, Chantal BEL, Elodie BEL, Marion BEL, Michel BEL, Sébastien FOURE, Bernard LACHET, Danielle LACHET, Didier LESQUELEN, Monique LOMAZZI, Francis LOZE, Bernadette LYS, Georges PADROSA, Jean-Michel SAPIN, Geneviève SAVIN MOLLARD

AM 15

Article 12

Texte de l'amendement

Toutes les fonctions électives au sein du mouvement sont bénévoles et désintéressées. **Tout salarié du mouvement ou d'un de ses élus ou de la collectivité ou de l'assemblée dont l'élu est membre et qui place cette personne sous l'autorité directe de l'élu ne peut prétendre à une quelconque fonction représentative au sein du mouvement.**

Justification

Dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs, il est proposé que toute personne rémunérée par le Mouvement Démocrate ou par un de ses élus ou la collectivité ou l'assemblée dont l'élu est membre, cette personne placée sous l'autorité directe de l'élu ne peut se présenter aux élections internes de notre mouvement. Cet amendement a pour objectif d'interdire aux salariés du Mouvement Démocrate, aux assistants parlementaires, aux membres des cabinets de Maires, de Président de Conseil régional ou général ou d'intercommunalité de se présenter aux élections internes de notre mouvement.

Présenté par

E. Legris (rapporteur), Abdelsslam Tony, AUBRY Claude, AVELANGE Christophe, BILLY Mickael, Denis BRESSURE Jean-Michel, BRESSURE Sébastien, BREVIERE Carole, CIRY Nicole, EL MADHAOUI Azzedine, FETON Viviane et 17 signataires

AM 16

Article 12

Texte de l'amendement

Il est ajouté après l'article 12, l'article suivant :

L'élection de candidats du Modem n'est pas une fin en soi. Elle n'est qu'un moyen pour traduire nos valeurs dans l'action publique.

Justification

Il est nécessaire de rappeler dans une Charte Ethique que l'élection de candidats du MoDem n'est qu'un moyen, même si c'est l'un des moyens le plus efficace de faire progresser les valeurs auxquelles nous croyons.

Présenté par

P.Marceau (rapporteur), Jean-Pierre ALIX, Bénédicte BANCAL, Michel BANCAL, David BERREBY, Jean-Marie BOIVINET, Mireille CAMAJI, Marie-Pierre CERVONI-LAPILLE, Pierre CONTAT, Olivier DARGNIES, Jean-Guy DERIVRY, Evelyne DUQUENNOY, Thierry DUQUESNOY, Juliette ESPARGILIÈRE, Jean-Luc FÉRE, Frédéric FERRÉ, Stéphane FILLETTE, Catherine FORTY de LAMARRE, Stéphane FREREBEAU, Christophe GUELDRY, Christiane INGELAERE, Guillaume KOHLER, Joachim KUNAU, Monique LAY, Michel LEDIER, Sophie LLOBET, Hervé MARC, Patrick MARCEAU, Marie-Thérèse MATTERN-DJELALIAN, Marcel MEURIN, Odile MOLINIÉ, Julien OECHSLI, Catherine RAULT, Régis RAULT, Alain RIGNAULT, Gilles RIVET, Eric ROBERT, Dominique ROCHIER, André ROULLEAUX-DUGAGE, Jean STUCKERT, Stéphane TEXIER, Jean-Luc THÉRON, David THÉVENON, Claire TOURNERET